Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	**Direction :** DGER **Sous-direction :** FOPDAC **Bureau :** FOPCA **Adresse : 1, ter.av. de Lowendal 75007 PARIS** **Suivi par :** Denis MONNERET **Tél : 01 49 55 46 85** **Fax : 01 49 55 40 06** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**CIRCULAIRE** **DGER/FOPDAC/C2002-2002** **Date : 08 AVRIL 2002**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Messieurs les Directeurs généraux et directeurs de l'administration centrale
Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
Messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt
Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 0

Objet : Orientations du Ministère de l'agriculture et de la pêche relatives à la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation.

Bases juridiques :.Décret n°93-432 du 24 mars 1993 relatif à la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation.
Code de l'éducation :
Loi n°99.574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole
Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Plan de Diffusion	
Pour exécution : Administration centrale Inspection de l'enseignement agricole DRAF et DAF DDAF Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Etablissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche	Pour information : Unions nationales fédératives d'établissements sous contrat Organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole public Autres membres du CNEA Comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle continue et d'apprentissage

SOMMAIRE

Résumé

Après avoir présenté le contexte et les enjeux de la formation professionnelle continue en Europe, en France, et les particularités liées à la politique agricole précisée par la loi d'orientation du 09/07/1999, la présente circulaire fixe les orientations du Ministère de l'agriculture et de la pêche pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

Elle décline ensuite ces orientations en six axes stratégiques et précise pour chacun d'eux les actions prioritaires à engager aux différents niveaux, national, régional ou local, et avec les différents partenaires.

I - le contexte et les enjeux de la formation professionnelle continue en Europe et en France

11 - La réforme de la formation professionnelle continue (FPC) et l'éducation tout au long de la vie

12 - les enjeux pour la formation professionnelle continue

II - Le contexte socio-économique au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les enjeux pour les qualifications et les compétences.

III - Le contexte et les enjeux pour l'offre de formation professionnelle continue au Ministère de l'agriculture et de la pêche

31 - L'offre de formation

32 - Nouveaux enjeux

IV - Les orientations du Ministère de l'agriculture et de la pêche pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur.

V - La stratégie, les objectifs et actions prioritaires de la formation professionnelle continue du Ministère de l'agriculture et de la pêche

Axe stratégique 1 : moderniser le dispositif de certification dans la perspective de l'éducation et la formation tout au long de la vie

Axe stratégique 2 : renforcer les partenariats professionnels et ministériels

Axe stratégique 3 : intensifier le dialogue avec les prescripteurs de la formation professionnelle continue pour favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Axe stratégique 4 : Favoriser l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins en qualifications et compétences.

Axe stratégique 5 : Améliorer le pilotage et l'évaluation de la mission de FPC du MAP

Axe stratégique 6 : Améliorer la communication du Ministère de l'agriculture et de la pêche en matière de formation professionnelle continue

Résumé :

Education et formation tout au long de la vie, nouveaux enjeux
Au niveau européen, la formation professionnelle continue s'inscrit dans une logique de développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Cette perspective de fond s'accompagne, en France, d'un processus de réforme de la formation professionnelle initié et conduit par le Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle. La formation professionnelle se voit ainsi dotée de nouveaux enjeux tous axés sur le renforcement de l'accès à la qualification, avec une priorité pour les acteurs disposant des plus faibles niveaux de qualification.

Certification de la qualification, validation des acquis
Les réponses à ces enjeux passent en grande partie par l'adaptation des dispositifs de formation/qualification, notamment par le développement des démarches de validation des acquis et par des évolutions des modalités de certification.

Tendances socioéconomiques et politique agricole
Dans le champ de l'agriculture, de grandes tendances socio-économiques ainsi que les orientations politiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, génèrent des évolutions qualitatives et quantitatives des besoins en qualifications et compétences.
Combinés, ces enjeux de la formation professionnelle et les évolutions dans le champ de l'agriculture conduisent le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à redéfinir des orientations pour son système de formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

Qualification, compétences, qualité de l'offre
Ces orientations visent à mieux articuler les logiques de qualification et de compétence, à renforcer la qualité de l'offre de formation, et à intégrer les évolutions des systèmes de production agricole, forestière, et de transformation agroalimentaire dans les contenus de formation.

Six axes stratégiques et actions prioritaires
La circulaire propose ensuite six axes stratégiques d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui cherchent, par la mise en œuvre d'actions prioritaires, à opérationnaliser ces nouvelles orientations. Ces axes stratégiques concernent :

*** la modernisation du système de certification,**
*** le renforcement des partenariats professionnels, intra et interministériels,**
*** l'intensification du dialogue avec les prescripteurs de formation,**
*** l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins en qualifications et compétences**
*** l'amélioration du pilotage et de l'évaluation de la Formation Professionnelle continue,**
*** l'amélioration de la communication du ministère de l'Agriculture et de la Pêche en matière de formation professionnelle continue.**

I - Le contexte et les enjeux de la formation professionnelle continue en Europe et en France:

11 - La réforme de la FPC et l'éducation et la formation tout au long de la vie :

Depuis 1999, la formation professionnelle est engagée dans un processus de réforme. Le rapport «diagnostic, défis et enjeux» (1) a permis d'identifier l'importance des apports de la loi de 1971 en matière de formation professionnelle.
Il constate aussi de grandes transformations de la population active, et de son environnement professionnel, qui constituent autant de nouveaux enjeux pour la formation professionnelle :
- une part importante de la population active ne dispose que d'un faible niveau de formation initiale pour les 2/3 le niveau est limité au CAP/BEP, malgré les progrès de la scolarisation, de nombreuses difficultés d'insertion subsistent,
- le marché du travail est marqué par la mobilité et les ruptures professionnelles, les activités de travail sont en mutation rapide due en particulier à l'évolution des technologies et organisations de production, l'usage des TIC, l'appel de plus en plus fort à l'autonomie, la variabilité des emplois.
- le dispositif de formation continue dans les entreprises trouve aujourd'hui ses limites. Il a révélé de fortes inégalités d'accès à la formation (taille de l'entreprise, niveaux de qualification, catégories professionnelles et sexe). Plusieurs facteurs vont dans le sens d'une évolution dans les "manières de se former" notamment, le développement des formations ouvertes et à distance, grâce aux TICE, l'émergence de formes d'organisation plus qualifiantes, l'aménagement et la réduction du temps de travail.

A la suite de ce diagnostic, la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a défini cinq objectifs majeurs de réforme :

- la professionnalisation des jeunes,
- un droit nouveau pour tout actif à la reconnaissance de l'expérience par la validation des acquis,
- la création d'un droit individuel à la formation tout au long de la vie, garanti collectivement,
- la qualité de l'offre de formation,
- une clarification du rôle des différents acteurs.

La réforme de la formation professionnelle continue française s'inscrit pleinement dans la perspective européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Elle vise à répondre, en termes de qualifications et de compétences, aux mutations à l'œuvre dans les systèmes de production de biens et de services (globalisation de l'économie et des échanges, exigences des consommateurs en termes de qualité et de sécurité des produits, accès et gestion de l'information, etc).

LE DOCUP (2) - objectif 3 de programmation 2000/2006 des fonds structurels européens concrétise les principaux axes de la politique française en la matière :

- renforcer la politique du « nouveau départ » en direction des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi.
- faciliter le passage de l'école au travail
- améliorer l'information, l'orientation et l'individualisation des formations, notamment grâce aux NTIC, et développer l'accès à la validation,
- moderniser les organisations du travail et développer les compétences.

(1) la formation professionnelle continue : diagnostic , défis et enjeux. Secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, mars 1999.

(2) Fonds Social Européen en France. Objectif 3 2000-2006. **Moderniser les politiques d'éducation, de formation et d'emploi**. Document Unique de Programmation et Complément de Programmation. Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

12 - Les enjeux pour la formation professionnelle continue :

Les évolutions et le contexte cités, couplés à une amélioration générale du niveau d'emploi, à des modifications de l'organisation du travail ainsi qu'à une quasi-stagnation de l'activité de formation professionnelle continue, fixent de nouveaux enjeux, plus qualitatifs que quantitatifs, au système de formation professionnelle continue :

Dans une logique de promotion sociale, avec une priorité pour les plus faibles niveaux de qualification, accueillir, former, accompagner, qualifier, perfectionner, des publics disposant de profils de plus en plus diversifiés (âges, trajectoires professionnelle et de qualification, projets professionnels, degré d'autonomie pour les apprentissages) ainsi que de disponibilités temporelles variables pour la formation, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou actifs.

Renforcer les articulations entre les processus de certification des qualifications et la gestion des compétences dans les entreprises.

D'une manière opérationnelle pour le système de formation professionnelle continue, la réponse à ces enjeux suppose :

Au niveau de la certification des qualifications et des compétences :

- Adapter les contenus et les référentiels des diplômes à l'évolution des activités et des compétences nécessaires.

Au niveau de l'offre de formation :

- Développer l'individualisation des parcours de formation, non pas dans le seul objectif de réduire les durées de formation au centre mais pour une meilleure prise en compte des demandes individuelles, y compris par la diversification des modalités de prise en compte des acquis.

- Renforcer et professionnaliser les démarches de validation des acquis de l'expérience.

- Diversifier les stratégies et situations d'apprentissage (centre de formation, situations de travail, tutorat) et renforcer les pratiques d'alternance en formation continue.

- Développer des dispositifs de formation ouverte qui articulent des apprentissages collectifs et individuels afin de solliciter l'autonomie des apprenants et de mieux intégrer leurs contraintes géographiques et de disponibilités. Ce développement s'appuiera notamment sur l'usage des technologies de l'information et de la communication.

II- Le contexte socio-économique spécifique au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et les enjeux pour les qualifications et les compétences :

Au niveau des différents secteurs de l'agriculture, on assiste à des évolutions des systèmes de production et de transformation, tant sur les plans de leur organisation interne que sur celui des champs d'activités qu'ils concernent.
La Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 redéfinit ainsi le champ de la politique agricole en axant ses objectifs sur les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et sur la participation à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.

De même, la Loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 s'inscrit dans la perspective d'une combinaison de la performance économique d'un secteur multifonctionnel avec sa gestion durable .

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire vise à assurer" l'égalité des chances entre les citoyens en garantissant en particulier à chacun d'entre eux un égal accès au savoir et aux services publics", notamment au travers du soutien aux territoires en difficulté, spécialement ruraux et de montagne.

La mise en œuvre de ces lois s'inscrit dans le contexte actuel de l'agriculture caractérisé notamment :

- Par les difficultés économiques de certains secteurs de la production agricole et les caractéristiques démographiques de sa population active, qui entraînent une baisse du nombre d'installations en agriculture.
- Par une évolution de l'emploi salarié qui induit un déséquilibre entre l'offre et la demande d'une partie des emplois dans certaines activités de production agricole et de transformation agro-alimentaire.
- Par la montée en charge de problèmes de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que par les demandes diversifiées des industries agro-alimentaires et les préoccupations des consommateurs.

Les principaux enjeux de la politique agricole sont donc :

- de renforcer et de pérenniser l'installation en agriculture, notamment des jeunes, en intégrant les logiques de diversification et de progressivité,
- d'intégrer fortement, dans une problématique de développement durable et de multifonctionnalité, les dimensions économiques, environnementales et sociale de l'agriculture,
- de promouvoir le développement de l'emploi,
- de promouvoir la production de biens agricoles, alimentaires et non alimentaires de qualité et diversifiés,
- d'accompagner la valorisation des terroirs par des systèmes de production adaptés,
- de préserver les ressources naturelles et la biodiversité, et d'entretenir les territoires.

III - Le contexte et les enjeux pour l'offre de formation professionnelle continue au Ministère de l'agriculture et de la pêche

31 - L'offre de formation professionnelle continue publique et privée

En 2000, dans un contexte décentralisé depuis 15 ans, 198 établissements ou centres publics et 331 centres privés ont accueilli 136 000 stagiaires. Ils ont réalisé 22,4 millions d'heures stagiaires et mobilisé 838 millions de francs.
50 % des financements sont assurés par les collectivités territoriales, principalement les Conseils régionaux, 25 % sont assurés par les entreprises ou les OPCA, 15 % par d'autres sources privées, et 10% par l'État.

Cela représente une activité très importante, qui n'est actuellement plus quantitativement en augmentation, mais qui est interpelée qualitativement aussi bien par les prescripteurs que par les usagers.

Par ailleurs, cette présentation globale stabilisée cache des évolutions locales fortes liées soit à des politiques régionales, soit à des évolutions de branches, soit à la reprise de l'emploi dans certains secteurs, soit encore au contexte de marché de la formation professionnelle continue dans lequel se situe l'offre. Ces évolutions combinées mettent certains centres en difficulté d'adaptation parfois très forte et génèrent ici ou là des restructurations délicates.

32 - Nouveaux enjeux

Dans ce contexte, les enjeux pour la politique agricole dessinent de nouveaux enjeux pour la formation professionnelle continue au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- en matière de qualifications et de compétences :

Le développement de l'emploi, la promotion de l'installation, y compris progressive, de la diversification et de la pluriactivité pour une agriculture multifonctionnelle interpellent non seulement la nature des capacités à acquérir, mais aussi les stratégies d'apprentissage et les dispositifs de formation à adapter.

Les compétences mobilisées dans ces secteurs, tout en conservant leurs fondements techniques, doivent s'inscrire plus fortement dans des logiques relationnelles, organisationnelles, commerciales, d'innovation, voire de polyvalence. De même, les objectifs de qualité des produits alimentaires et de sécurité sanitaire génèrent de forts besoins de compétences en matière de démarches qualité et de traçabilité.

- en matière d'intervention du système d'éducation et de formation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

Sa participation à la dynamique d'aménagement du territoire doit être activée,
La place et les missions de l'enseignement agricole doivent être réaffirmées,
La préoccupation d'insertion qui interpelle l'ensemble de l'appareil de formation et que la loi a inscrite dans le code rural pour l'enseignement agricole public doit être renforcée.
L'inscription de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dans le cadre de l'éducation permanente doit être plus opératoire et plus lisible.

- en matière d'adaptation et de modernisation des centres :

Le passage de "formation catalogue" à des réponses plus diversifiées, et l'éclatement plus ou moins rapide de l'unité de temps, de lieu et d'action en matière de formation professionnelle continue interpellent l'organisation des établissements ou des centres de formation dans sa globalité, et c'est le métier de formateur qui se trouve en mutation profonde.

IV - Les orientations du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur :

Combinées à la dynamique de réforme de la formation professionnelle et à la problématique européenne d'éducation et de formation tout au long de la vie, les mutations techniques et les orientations politiques à l'œuvre dans le champ de l'agriculture fixent, à côté des orientations permanentes liées aux compétences non transférées de l'État, de nouvelles orientations pour la formation professionnelle continue des différents secteurs concernés par l'enseignement agricole (3) :

(3) Les articles 121 et 130 de Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 définissent de la façon suivante le champ des secteurs d'intervention de l'enseignement agricole. (…) dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que d'autres métiers concourant au développement de ces métiers, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement.

1- l'accès à l'emploi, la formation et la qualification :

* Placer la formation professionnelle continue non pas dans une logique de "rattrapage" après formation initiale, mais dans un processus continu articulé avec la formation intiale dans une logique d'éducation et de formation tout au long de la vie, en prenant en compte à toutes les étapes la préoccupation d'insertion sociale et professionnelle.
* Garantir l'égalité d'accès des adultes à la formation et à la qualification.
* Favoriser la promotion sociale par l'accès à la qualification, avec une priorité pour les bas niveaux de qualification.
* Améliorer la participation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche au service public de l'emploi.

2 - La promotion des adultes et la valorisation de leurs acquis :

* Permettre aux adultes de valoriser, et chaque fois que possible de faire valider, leurs acquis de l'expérience pour l'obtention d'une certification reconnue de leurs compétences.
* Favoriser la promotion des actifs, notamment par une meilleure articulation entre les diplômes du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la gestion des compétences dans les entreprises.

3 - L'adaptation des contenus et des dispositifs de formation :

* Favoriser l'intégration des préoccupations de multifonctionnalité et de durabilité dans les dispositifs et contenus de formation continue.
* Moderniser l'offre publique de formation professionnelle continue dans le cadre du service public d'éducation et de formation, dans une logique globale de qualité.

4 - L'amélioration de la cohérence et de la lisibilité de l'action du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

* Rendre plus lisible et cohérente l'action du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en matière de formation professionnelle continue aux niveaux, local, régional, national, y compris dans les domaines de coopération internationale et du développement.
* Renforcer les collaborations intra et interministérielles dans le champ de l'emploi, de la formation et de la qualification.
* Promouvoir l'efficacité des dispositifs de formation, notamment en renforçant les collaborations du Ministère de l'agriculture et de la pêche avec les branches professionnelles, notamment au sein de la Commission professionnelle consultative, et avec les prescripteurs de formation.

V- La stratégie, les objectifs et actions prioritaires de la formation professionnelle continue du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

Axe stratégique 1 - Moderniser le dispositif de certification dans la perspective de l'éducation et la formation tout au long de la vie :

Objectifs opérationnels

- A partir d'une analyse des évolutions des activités professionnelles et du travail, opérer un rapprochement entre le dispositif de certification de la formation professionnelle continue du MAP et les compétences professionnelles à développer dans le système productif.
- Adapter le dispositif actuel de certification pour une meilleure prise en compte des acquis.
- Moderniser et compléter le dispositif de validation des acquis de l'expérience et de validations académiques.
- Articuler les dispositifs capacitaires avec les certifications du MAP.

Actions prioritaires correspondantes :

- Poursuivre la rénovation des diplômes et certificats, en intégrant dans les nouveaux référentiels, les nouvelles orientations du MAP, et en adaptant leurs modalités de préparation et de validation pour une meilleure prise en compte des acquis de l'expérience.
- Adapter la conception du système des unités capitalisables aux évolutions des activités professionnelles à partir de l'analyse du travail.
- Rénover le dispositif d'habilitation des centres de formation par l'autorité académique en s'inspirant des principes des démarches qualité.
- Rendre opérationnel le dispositif de validation des acquis de l'expérience :
 * en formalisant les critères d'expertise des dossiers de demandes,
 * en outillant les jurys,
 * en mettant en œuvre un plan de formation de tous les acteurs,
 * en identifiant et en formalisant la fonction d'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience par rapport aux compétences de l'autorité académique,
 * en informant plus largement les publics sur le dispositif de validation des acquis de l'expérience,
 * en proposant aux prescripteurs des prestations d'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience.
- Compléter la liste des validations d'acquis académiques.

Axe stratégique 2 - Renforcer les partenariats professionnels, intra ministériels et interministériels :

Objectifs opérationnels

- Renforcer les échanges avec les branches et les OPCA en termes de certification et de formation, notamment avec l'ANEFA, VIVEA, le FAFSEA, l'OPCA2 et l'AGEFAFORIA,
- Permettre une meilleure articulation entre les certifications publiques et les reconnaissances de qualification des branches professionnelles,
- Renforcer la synergie entre la dynamique de formation et le développement agricole et rural,
- Renforcer les coopérations intra et interministérielles pour la définition de nouveaux contours d'emploi ou d'activités et le montage de dispositifs partenariaux de formation continue,
- Renforcer les coopérations internationales en matière de formation professionnelle continue.

Actions prioritaires correspondantes :

- Instaurer des échanges réguliers entre le Ministère de l'agriculture et de la pêche et d'autres ministères ou les branches, notamment à l'occasion des débats dans les instances décisionnelles et dans le cadre des CPNE.
- Proposer de nouvelles conventions générales de coopération.
- Proposer la mise en chantier de nouveaux contrats d'objectifs professionnels de la part des DRAF, dans les régions où ces chantiers n'ont pas ou très partiellement été entrepris.
- Capitaliser, formaliser et transférer les expériences innovantes pour la prise en compte de la durabilité et de la multifonctionnalité de l'agriculture.
- Renforcer, par le montage d'actions communes, les synergies entre la mission de Formation professionnelle continue (FPC) du Ministère de l'agriculture et de la pêche et les autres missions, notamment en ce qui concerne la participation au développement, à l'animation du milieu rural, et à la coopération internationale.
- En collaboration avec d'autres directions du MAP et d'autres départements ministériels, réaliser des études qui visent à identifier les nouveaux contours d'emplois et d'activités professionnelles.
- En collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'agriculture et de la Pêche et d'autres départements ministériels, promouvoir le montage de dispositifs partenariaux de formation aux niveaux national, régional ou local, notamment en liaison avec les autres acteurs de l'offre publique de formation professionnelle continue.

Axe stratégique 3: Intensifier le dialogue avec les prescripteurs de la formation professionnelle continue pour favoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Objectifs opérationnels

- Afin de mieux garantir la qualité des prestations de formation et l'égalité d'accès des publics, intensifier le dialogue avec les prescripteurs et les financeurs de la formation professionnelle continue, notamment avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité, les Conseils Régionaux, les OPCA.
- Favoriser une meilleure adéquation entre les modalités de formation et les modes de financement des formations.
- Mettre en synergie l'ensemble des formations et des mesures de facilitation pour rendre possible en agriculture l'exercice d'un droit à la formation tout au long de la vie dans une dynamique de promotion sociale.

Actions prioritaires correspondantes :

- Identifier et expérimenter des modalités permettant de financer des parcours de formation ouverte individualisés à leur coût réel sur la base de cahiers des charges.
- Mettre au point des dispositifs de formation permettant l'installation progressive en agriculture
- Après accord des prescripteurs et des branches intéressées et en valorisant les expériences déjà réalisées, tester en région des dispositifs intégrés de parcours promotionnels individualisés.

Axe stratégique 4 - Favoriser l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins en qualifications et compétences :

Objectifs opérationnels

- Améliorer les démarches d'analyse de la demande pour mieux connaître les besoins en qualifications et compétences,
- Accompagner l'adaptation des dispositifs de formation aux besoins en qualifications et compétences,
- Favoriser le développement des dispositifs d'évaluation des connaissances, des compétences et de positionnement,
- Promouvoir le développement des démarches qualité en formation,
- Renforcer les relations de l'offre de formation avec les entreprises, notamment dans le cadre de projets de formation intra ou inter entreprises.

Actions prioritaires correspondantes :

- Engager une réflexion avec l'Assemblée des régions de France sur les innovations possibles en matière d'individualisation et de modernisation de l'offre de FPC,
- Construire des projets régionaux de formation professionnelle continue intégrés aux projets régionaux de l'enseignement agricole,
- Elaborer des dispositifs de formation qui répondent à des besoins spécifiques d'entreprises,
- Capitaliser et transférer les outils et démarches d'analyse de la demande,
- Développer des dispositifs de formation permettant une installation progressive,
- Développer les dispositifs de formation qui accompagnent la mise en œuvre des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE),
- Développer les actions de formation qui s'inscrivent dans le cadre du Plan de développement rural national (PDRN),
- Expérimenter des procédures de positionnement, et organiser la capitalisation, le transfert et la diffusion des méthodes et outils,
- Développer les démarches qualité en formation et généraliser la mise en œuvre de la charte nationale d'engagements des CFA et des CFPPA,
- Mettre en œuvre un programme d'individualisation et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue.

Axe stratégique 5 - Améliorer le pilotage et l'évaluation de la mission de FPC du MAP

Objectifs opérationnels

- Structurer la fonction de veille et de prospective sur les évolutions des qualifications.
- Prévoir dans tous les dispositifs de Formation professionnelle continue la dimension évaluation et contrôle.
- Améliorer la cohérence des structures de FPC par une participation active aux dispositifs d'orientation et de programmation régionaux et nationaux dans une démarche de projet : programmes régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes, contrats d'objectifs, accords cadres, schémas prévisionnels.
- améliorer la cohérence du service public de formation continue des adultes.

Actions prioritaires correspondantes :

- Généraliser l'intégration de la formation professionnelle continue dans les travaux des comités régionaux de l'enseignement agricole
- Participer, y compris par la réalisation d'études sur des emplois particuliers, aux travaux des différents observatoires du champ de l'agriculture.
- Capitaliser, synthétiser et diffuser les méthodes et contenus des contrats d'objectifs professionnels dans le champ du Ministère de l'agriculture et de la pêche.
- élaborer des conventions de coopération entre les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt et les recteurs, en application du décret du 24 mars 1993 sur la mission de formation continue des adultes.
- Compléter et structurer les partenariats entre l'offre publique de Formation professionnelle continue du Ministère de l'agriculture et de la pêche et le service public de l'emploi (DRTEFP, ANPE), ainsi qu'avec l'APECITA, l'AFPA, le Ministère de l'éducation nationale et certains dispositifs particuliers, notamment le dispositif intégré d'appui aux demandeurs d'emploi.

Axe stratégique 6 - Améliorer la communication du Ministère de l'agriculture et de la pêche en matière de formation professionnelle continue :

Objectifs opérationnels

- Faire connaître en interne et en externe l'action du Ministère de l'agriculture et de la pêche en formation professionnelle continue, y compris celle de l'enseignement supérieur.

Actions prioritaires correspondantes :

- Mettre en place un plan de communication sur l'action du Ministère de l'agriculture et de la pêche en matière de Formation professionnelle continue aux échelons national et régional. En région, ce plan sera articulé avec les informations diffusées, notamment par les autres ministères et les collectivités.
- Développer l'information en ligne sur la Formation professionnelle continue par l'ouverture d'un portail spécifique sur Educagri.fr.

Vous voudrez bien me signaler sous le présent timbre les difficultés éventuelles d'application de la présente circulaire.

Pour le Ministre,
Le Directeur Général de l'enseignement
et de la recherche
Jean-Claude LEBOSSE